

Message de la FFMC Paris – Juillet 2016 : ZCR - recours auprès du Tribunal administratif de Paris

Amies motardes, amis motards,

Lors de la dernière « nuit 2 roues », organisée par les antennes de la Fédération Française des Motards en Colère de Paris et d'Ile de France, vous avez été nombreux à vous mobiliser contre les interdictions de circulations imposées par la mairie de Paris.

Ces mesures discriminatoires et injustes, ont également incités les automobilistes à rejoindre notre résistance contre la politique fondamentaliste des élus verts Parisiens, qui ont pris le pouvoir tout en confondant écologie et totalitarisme.

Attention, tout le monde est concerné !!! Car si aujourd'hui, nous parlons de 2 roues motorisés d'avant 1999 et de voitures d'avant 1997, rapidement, le nombre de personnes interdites de séjour dans Paris va augmenter, puisque la nomenclature est évolutive et que de plus en plus de véhicules, vont être impactés par cette exclusion.

Comme nous vous l'avons promis, la FFMC, met en œuvre tous les moyens à sa disposition, pour s'opposer à cette politique qui tend à interdire la capitale à certains citoyens.

C'est dans ce cadre, que Maître Barthélémy IMBAULT, avocat de la FFMC de Paris et Petite Couronne, dépose, auprès du tribunal administratif de Paris, un recours dirigé contre l'arrêté d'interdiction de circulation mis en place par la mairie de Paris en date du 24 juin dernier.

Nous vous tiendrons bien évidemment informés de la suite des réjouissances...

Passez toutes et tous de bonnes vacances et surtout, restez connectés et revenez en forme, car à la rentrée le combat continue.

Et n'oubliez pas... Nous, on ne lâche rien !!! Mais sans vous on est rien...

Jean-Marc BELOTTI
Coordinateur de la FFMC Paris